

Procès Verbal du conseil municipal

Séance du 31 mars 2022 à 20 H 30

L'an deux mille vingt-deux, le 31 mars à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune de les Authieux sur Calonne convoqué le 21 mars 2022 réuni à la mairie, sous la présidence de Mme FESQUET Christelle, Maire.

Etaient présents : M LEBEL Thomas, M AMAURY Jacques, M GARNAULT Fernand, Mme BOIREAU Sandra, M DODIER Pascal, Mme HOUEL Florence, M VERSAVEL Antoine, M HAMM Alain, M ROBERGE Olivier.

Absente excusée : Mme CASSE Jocelyne

Mme BOIREAU a été élue secrétaire de Séance

Le quorum étant atteint la réunion peut débuter.

COMPTE ADMINISTRATIF ET DE GESTION 2021

Monsieur GONY, Conseiller aux décideurs Locaux, présente le compte de gestion identique au Compte Administratif 2021.

Fonctionnement :

- Dépenses	137 763,44 €
- Recettes	168 065,70 €
- Excédent de l'exercice	30 302,26 €
- Excédent de 2020 reporté	141 833,96 €
Excédent cumulé au 31/12/2021 en fonctionnement	172 136,22 €

Investissements :

- Dépenses	10 763,82 €
- Recettes	21 657,97 €
- Excédent de l'exercice	10 894,15 €
- Excédent reporté 2020	20 870,98 €
Excédent cumulé au 31/12/2021 en investissement	31 765,13 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ses membres présents d'accepter le Compte administratif et le Compte de Gestion 2021.

BUDGET PRIMITIF 2022

Fonctionnement :

Dépenses :

- Chapitre 011 Charges à caractère général	66 963,00 €
- Chapitre 012 Charges de personnel et frais assimilés	70 540,00 €
- Chapitre 014 Atténuations de produits	5 611,00 €
- Chapitre 022 Dépenses imprévues	4 057,22 €
- Chapitre 023 Virement à la section d'investissement	145 000,00 €
- Chapitre 65 Autres charges de gestion courantes	37 213,00 €
- Chapitre 66 Charges financières	494,00 €
- Chapitre 67 Charges exceptionnelles	1 000,00 €
Total des dépenses de fonctionnement	331 478,22 €

Recettes :

- Chapitre 002 Résultat reporté 2021	172 136,22 €
- Chapitre 013 Atténuation de charges	2 430,00 €
- Chapitre 70 Produits des services, du domaine et ventes	634,00 €
- Chapitre 73 Impôts et taxes	120 968,00 €
- Chapitre 74 Dotations et participations	28 410,00 €
- Chapitre 75 Autres produits de gestion courante	6 900,00 €
Total des recettes de fonctionnement	331 478,22 €

Investissements :

Dépenses :

- Chapitre 020 Dépenses imprévues	5 000,00 €
- Chapitre 10 Dotations, fonds divers et réserves	1 000,00 €
- Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées	3 080,00 €
- Chapitre 204 : Subventions d'équipement versées	2 500,00 €
- Chapitre 21 Immobilisations corporelles	192 735,13 €
- Chapitre 041 Opérations patrimoniales	930,00 €
Total des dépenses d'investissement	205 245,13 €

Recettes :

- Chapitre 21 Virement de la section de fonctionnement	145 000,00 €
- Chapitre 10 Dotations, fonds divers et réserves	7 000,00 €
- Chapitre 13 Subventions d'investissement	20 000,00 €
- Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilés	550,00 €
- Chapitre 041 Opérations patrimoniales	930,00 €
- Chapitre 001 Résultat reporté 2021	31 765,13 €
Total des recettes d'investissement	205 245,13 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte le Budget Primitif 2022 à l'unanimité de ses membres présents

Taux 2022

Mme le Maire propose de reconduire en 2022 le niveau voté par la commune en 2021, à savoir 22,22 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties et 37,10 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide d'appliquer pour l'année 2022 les taux suivants aux impôts directs locaux :
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 37,10 %,
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 22,22 %.

Subventions 2022

Madame le Maire propose les subventions suivantes :

NOM ASSOCIATION	MONTANT
CONFRERIE DE CHARITE	300,00 €
ECOLE BON PASTEUR	168,00 €
FNACA	50,00 €
HARMONIE MUSICALE	50,00 €
MFR BLANGY	35,00 €
REFUGE ANIMAL AUGERON	247,50 €
SOUVENIR Français	50,00 €
ADMR	80,00 €
FONDATION DU PATRIMOINE	50,00 €
ASTA	50,00 €
LES PETITES FRIMOUSSES	112,00 €
BLANGY EN VIE	200,00 €
ECOLE STE THERESE LISIEUX	14,00 €
TOTAL	1 406,50 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter les propositions de Mme le Maire.

Délibération Colonne enterrée

Mme le Maire explique qu'elle a rencontré M COURSEAUX, Président de l'INTERCOM concernant le projet de colonne enterrée. Mme le Maire demande aux membres du Conseil Municipal leur accord pour signer une convention avec l'INTERCOM afin d'installer cette colonne enterrée dont le montant est de 2 250 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Mme le Maire à signer cette convention et accepte le montant qui sera inscrit au budget 2022.

Délibération amortissement colonne enterrée

M GONY explique que dans le cadre d'un achat dans le compte 204, il faut amortir le bien. Mme le Maire propose d'amortir cet investissement sur un an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide l'amortissement de la colonne enterrée sur un an.

Travaux

Mme le Maire ainsi que ses adjoints font le point sur les différents achats concernant le tracteur. Ils expliquent qu'il va falloir changer les couteaux de l'épareuse, les pneus ainsi que les balais de la balayeuse. Ces achats ont été mis au budget 2022.

Le Conseil Municipal prend note et accepte ces achats.

Fibre optique

M AMAURY explique que la commune est éligible à la fibre optique. Les administrés devront prendre l'attache de leur opérateur.

Affaires diverses

Mme le Maire explique que la commune va organiser une chasse aux œufs le 18 avril à 11 h autour de la Chapelle St Meuf. Tous les enfants de la commune y sont conviés.

La séance est levée à 22 heures 30.

Mme le Maire,
Christelle FESQUE

